

## Où se renseigner ?

- ▶ En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, nous sommes à votre disposition.  
Contacter la mairie aux horaires habituels.

## Où se connecter

- ▶ Un lien d'accès unique pour tous les habitants :  
<https://sve.sirap.fr>



Accès direct  
au portail en ligne

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a développé, en lien avec la société SIRAP le dispositif de téléprocédure et organisé des sessions de formation pour accompagner les agents des communes.

## GUIDE PRATIQUE



Tout savoir sur le dépôt de demandes  
d'urbanisme en ligne

Déclaration préalable de travaux

Permis de construire

Certificat d'urbanisme

Permis d'aménager

Déclaration d'ouverture de chantier

Permis de démolir





“

## J'ai un projet travaux

Depuis le 1er janvier 2022, votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

**Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !**

### Le dépôt en ligne, c'est

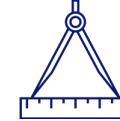
-  Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
-  Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
-  Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
-  Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

### Préparer son dossier

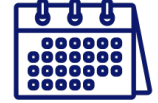
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



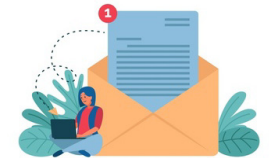
Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

### Les différentes étapes pour déposer son dossier

-  Créer un compte sur <https://sve.sirap.fr>
-  Choisir puis remplir le formulaire en ligne
-  Joindre les documents numériques du dossier
-  Recueillir le visa des parties prenantes s'il y a lieu
-  Soumettre le dossier à l'administration



“

**Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?**

Nos agents restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à contacter la mairie.

